

40 ans de Profa - Jeudi 26 octobre 2006 - conférence

« les métiers de la parole sur l'intimité »

Le tandem sage-femme conseillère et assistante sociale en périnatalité

La grossesse et la période de l'accueil de l'enfant vont intensément mobiliser les protagonistes, femmes et hommes, les plus directs pendant plus d'une année. Entre stress et émerveillement, les rebondissements et les questionnements se suivent, ne se ressemblent pas et sont en perpétuelle évolution. Ce qui un jour semblait difficilement surmontable peut le lendemain être réglé; ce qui semblait sous contrôle peut soudain poser problème durant plusieurs semaines ou mois. Il y a ce qui est prévisible et ce qui est pour une grande part imprévisible. Mais ce sont les étapes émotionnelles, les interrogations vis-à-vis du partenaire ou le besoin soudain impératif de régler des histoires familiales anciennes, de "mettre de l'ordre dans sa vie" qui représente la plus grande surprise pour celles et ceux qui s'y trouvent confrontés.

Ainsi si la grossesse, la maternité, la paternité ne posent pas forcément problèmes, elles posent toujours questions... C'est dans ce temps de vie particulier que s'inscrit le travail de la sage-femme conseillère (SFC) et de l'assistante sociale en périnatalité (AS).

Dans un souci d'information et de prévention précoce, notre but est aussi de permettre aux futurs parents d'avoir accès à l'ensemble des éléments qui les concernent afin qu'ils puissent mettre en place de la manière la plus favorable, pour eux comme pour l'enfant, le projet qui est le leur. Parfois un entretien suffit, mais nous restons disponibles pour autant d'entretiens et de démarches que nécessite leur situation particulière.

L'histoire intime dans laquelle s'inscrit cette grossesse, le contexte global de cette future naissance, restent présents tout au long des entretiens que la sage-femme conseillère comme l'assistante sociale en périnatalité vont mener. Même quand la femme enceinte vient seule, nous faisons toujours place au futur père, à l'enfant qui va naître, à leurs réalités et besoins particuliers.

Pour pouvoir offrir un accompagnement adéquat et partager les questionnements plus intimes que soulève la grossesse, il est nécessaire que nous puissions assurer la qualité des informations médicales, sociales et juridiques que nous transmettons. Nos connaissances doivent continuellement être mises à jour, tenant compte de l'évolution des pratiques médicales, des législations ou réorganisations administratives.

La sage-femme conseillère prépare, avec la femme ou le couple, le document psycho social d'hospitalisation. Elle informe et répond aux questions, soutient les parents en proie à des inquiétudes ou difficultés particulières. Elle est celle avec qui la femme va parler de l'enfant qu'elle porte et qu'elle imagine. Souvent c'est avec la SFC que la femme enceinte et le futur père vont pouvoir partager les questions qui ne leur semblent pas assez "scientifiques" ou rationnelles pour être adressées au médecin! Selon la situation et les questions restées en suspens elle met les futurs parents en contact avec l'assistante sociale en périnatalité ou les autres professionnels concernés.

Au moment de sa naissance, l'enfant va être accueilli par sa famille mais aussi par la collectivité dans laquelle celle-ci est insérée. Il ou elle va modifier, puis trouver sa place dans l'organisation familiale, sociale, professionnelle de ses parents.

L'assistante sociale en périnatalité replace la grossesse dans cet environnement plus élargi,

Elle répond aux questions qui concernent les aspects socio-économiques, le travail et congé maternité, les prestations prévues, la filiation ou l'organisation future. Parfois c'est un accompagnement plus important qui est proposé quand les conditions psychosociales perturbent la période délicate que représente la construction d'une famille. Elles peuvent être

dues à des problèmes de santé, au chômage, au déracinement culturel, au fait de se retrouver seule avec une grossesse ou encore d'être enceinte en étant adolescente...

L'accompagnement de la SFC s'arrête après la naissance de l'enfant, alors que l'AS continue tant que les démarches en cours ne sont pas terminées. Le fait d'être en contact avec la famille avant et après l'accouchement permet à la femme et au couple d'intégrer les différentes étapes de la maternité dans une continuité cohérente. Dans chaque région, nous sommes amenées à une collaboration étroite avec les autres services. Notre rôle peut alors être celui de " plaque tournante " ou coordinatrice.

Notre travail s'approche aussi souvent de celui "d'interprètes culturelles" entre la population et les différentes institutions médicales ou administratives. Durant cette période de changements intenses, la femme et l'homme sont confrontés à un grand nombre de professionnels différents. Ils doivent naviguer entre examens médicaux, législation du travail, allocations, différences juridiques entre la Suisse et le pays d'origine. Selon les besoins, nous reprenons avec chacun-e des informations données de manière trop hâtive pour être assimilées ou dans un jargon professionnel peu explicite. Cela permet aussi de donner sens à certaines démarches demandées, rendre accessibles des prestations prévues, faire connaître l'esprit, la logique de telle loi, de tel règlement (favorablement appréciée ou non!) pour que chacun-e en fasse usage en connaissance de cause.

Voici les sujets les plus souvent traités :

La grossesse et son évolution: le bébé in utero, les changements corporels chez la femme, l'alimentation, les activités physiques, les loisirs, la sexualité et la vie de couple pendant cette période. Sensibilisation au problème de tabagisme ou de dépendance, prévention de certains risques (toxoplasmose, contractions utérines)

Les changements émotionnels inhérents à la maternité et au futur rôle de parents.

Les difficultés de vie ou d'organisation personnelle ou de couple liées à la venue de l'enfant, l'aide et le soutien de l'entourage.

L'accouchement, les différentes approches de préparation à la naissance et les cours de puériculture.

Le retour à domicile : l'accueil de l'enfant, les suites de couches, l'allaitement, la contraception, la sexualité.

Les questions juridiques: droit du travail, congé maternité, reconnaissance de l'enfant né hors mariage, recherche en paternité, désaveu de paternité, etc..

Les questions sociales: prestations publiques et privées, allocations diverses, assurances, aides à domicile, crèches, garderies, mamans de jour, lieux de rencontre, etc.

Les difficultés liées au permis de séjour et aux problèmes d'assurance.

Les grossesses multiples: organisation, soutien, prestations particulières.

Ainsi les sujets traités par notre travail sont vastes puisqu'ils concernent les aspects les plus divers de la vie : la santé, les aspects relationnels et familiaux, l'environnement professionnel et social. Ils restent cependant bien circonscrits dans le temps. C'est la périnatalité qui est le domaine pour lequel nous devons être accessibles, compétentes et qui en fixe les limites.

Nahoé Curtet, sage-femme conseillère,
Doudou Madeleine Denisart, assistante sociale en périnatalité